

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023**

PROCÈS VERBAL

Transmis aux Administrateurs le :	31 octobre 2023
Approuvé en Conseil d'administration le :	6 novembre 2023

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

La séance est ouverte à 14h

Elle est présidée par Mme Chantal DURAND, 2^e adjointe au Maire – Vice-présidente du CCAS, en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi

ASSISTE DE :

NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
M. Olivier DOSNE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Stéphanie BRANCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Sandrine PARIS-PESCAROU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
M. Tony RENUCCI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Michel RIOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Catherine VIEILLEFOSSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Marie-France BRUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Frédéric WEHRUNG	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
M. Gilles BRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme Bernadette PHILIPPOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents à la séance	08
Nombre de membres excusés représentés	04
Nombre de membres absents non représentés	01

* *
*

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2023
- 3) Compte rendu des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF
- 4) Approbation du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens pour le financement des actions de prévention en Résidence Autonomie pour l'année 2023
- 5) Approbation de la convention de subvention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le financement d'action et prévention approuvées par la Conférence des Financeurs pour l'année 2023
- 6) Approbation de la convention partenariale entre le CCAS de Joinville-le-Pont et Électricité de France
- 7) Approbation de bourses au permis de conduire
- 8) Fixation du montant de la participation au déjeuner dansant du nouvel an pour les Joinvillais de moins de 65 ans et les non Joinvillais
- 9) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commande de travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure dans les bâtiments de la commune et du CCAS

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Stéphanie BRANCO est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, désigne à l'unanimité Madame Stéphanie BRANCO comme secrétaire de séance.	

* *
*

2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2023

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°2 et demande s'il y a des questions.

M. Michel RIOUSSET demande qu'il soit précisé à l'article 11 du procès-verbal que, seuls les non-Joinvillais ou les Joinvillais de moins de 65 ans accompagnateurs de seniors joinvillais de plus de 65 ans, peuvent participer aux sorties d'été. Mme Odile SEGURET lui répond que cette information figure dans le corps du rapport relatif au point 11 et qu'il n'est donc pas nécessaire qu'il figure dans le procès-verbal.

Il ajoute que, n'ayant pas participé à la sortie d'été, il ne peut pas l'avoir appréciée et qu'il faut donc corriger le procès-verbal. Mme Odile SEGURET propose de changer le « et » en « ou » dans la phrase du procès-verbal à laquelle il fait allusion. Il demande également que soit mentionné au procès-verbal son souhait de voir les colis proposer des produits issus de régions de France différentes. Mme SEGURET répond qu'un procès-verbal résume les interventions des membres présents mais ne les reproduit pas dans son intégralité : ses propos ont donc été résumés par les termes « une plus grande variété de produits ».

Mme Benny PHILIPPOT ajoute qu'elle partage l'avis de Mme Catherine VIEILLEFOSSE sur la qualité des produits, qui devrait être améliorée. Elle estime que le café ou le thé pourraient notamment être remplacés par des produits plus qualitatifs. Mme Odile SEGURET répond que cela pourra être envisagé dans le cahier des charges du prochain marché.

Mme Chantal DURAND répond qu'elle a bien entendu les critiques des membres du conseil d'administration sur le contenu des colis et qu'elle a décidé, dans le cadre du budget 2024, de revaloriser le prix d'achat des colis d'été et d'hiver, qui seront de ce fait plus qualitatifs.

Mme Benny PHILIPPOT et M. Michel RIOUSSET s'étonnent du nombre de colis non retirés par les seniors qui en ont fait la réservation. Ils demandent si ces personnes pourraient être supprimées de la liste des bénéficiaires. Une telle décision serait difficile à appliquer car les personnes âgées oublient parfois leur réservation ou peuvent être absentes puis malades. Ces raisons sont indépendantes de leur volonté. Par ailleurs, le CCAS ne peut pas rappeler à tous les bénéficiaires qui ne sont pas encore venus chercher leur colis que la date limite de retrait est proche. Ces colis sont toutefois tous redistribués et aucun n'est perdu.

2	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du CCAS du 20 juin 2023.	

* *
*

3. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF

Mme Chantal DURAND présente les différentes aides attribuées par la Commission permanente sur la période allant du 12 mai au 12 octobre 2023. Elle souligne que sur 6 bénéficiaires, 5 sont des personnes âgées.

Mme Benny PHILIPPOT précise que l'aide financière relative à la prise en charge de frais d'avocat a permis de rembourser les frais engagés par un Joinvillais dans le cadre d'une expulsion.

3	COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE L'ARTICLE R 123-21 DU CASF
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION prend acte à l'unanimité des décisions prises au titre de l'article R 123-21 du CASF.	

* *
*

4. APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIF ET DE MOYENS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION EN RESIDENCE AUTONOMIE POUR L'ANNÉE 2023

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°4 et demande s'il y a des questions.

Mme Benny PHILIPPOT souhaite connaître le nombre actuel de résidents à la résidence autonomie Jaurès. Mme Odile SEGURET répond qu'ils sont actuellement une trentaine sur 45.

4	APPROBATION DU CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIF ET DE MOYENS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION EN RESIDENCE AUTONOMIE POUR L'ANNÉE 2023
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens pour le financement des actions de prévention en Résidence autonomie pour l'année 2023.	

* *
*

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT D'ACTIONS DE PRÉVENTION APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS

Mme Chantal DURAND présente les différents projets menés par le CCAS qui bénéficient de financements de la Conférence des Financeurs et demande s'il y a des questions.

Mme Benny PHILIPPOT demande qui choisit ces projets. Mme Odile SEGURET répond qu'ils sont travaillés et sélectionnés par le CCAS, validés par l'élue et soumis ensuite à la Conférence des Financeurs, qui les accepte ou les refuse selon les critères déterminés chaque années par ses instances.

5	APPROBATION DE LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT D' ACTIONS DE PRÉVENTION APPROUVÉES PAR LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention de subvention entre le CCAS de Joinville-le-Pont et le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour le financement d'actions de prévention approuvées par la Conférence des Financeurs.</p>	

* *
*

6. APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET ELECTICITÉ DE FRANCE

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°6 et demande s'il y a des questions.

M. Tony RENUCCI demande si les personnes qui reçoivent une aide à l'énergie dans le cadre du FSL sont aussi accompagnées par le CCAS. Mme Odile SEGURET répond qu'elles bénéficient bien sûr d'un accompagnement global, réalisé soit par le CCAS soit par l'EDS.

Mme Benny PHILIPPOT demande si le CCAS a orienté des Joinvillais vers l'aide Energies mise en place par le Département. Mme Odile SEGURET répond par l'affirmative.

6	APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE LE CCAS DE JOINVILLE-LE-PONT ET ELECTICITÉ DE FRANCE
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention partenariale entre le CCAS de Joinville-le-Pont et Électricité de France.</p>	

* *
*

7. ATTRIBUTIONS DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE

Mme Chantal DURAND présente le dispositif et ses bénéficiaires.

M. Francis SELLAM s'étonne qu'il n'y ait que 6 demandes pour cette aide.

Mme Marie-France BRUGEL remarque une coquille dans la délibération. Le nombre de bourses accordées est corrigé puisqu'il est en effet de 6 et non de 5.

7	ATTRIBUTIONS DE BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE
<p>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'approbation d'une bourse au permis de conduire de 500 € à TIBOUCHE Kahina, GOULHIANE Yassine, DJELLAL Nolan, MSALEM Ilian, DOUKHA Théa, VASSEUR Caroline et décide que ces bourses seront directement versées aux bénéficiaires.</p>	

* *
*

8. FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU DÉJEUNER DANSANT DU NOUVEL AN POUR LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS ET LES NON-JOINVILLAIS

Mme Chantal DURAND donne lecture du point n°9 et demande s'il y a des questions.

8	FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION AU DÉJEUNER DANSANT DU NOUVEL AN POUR LES JOINVILLAIS DE MOINS DE 65 ANS ET LES NON-JOINVILLAIS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la fixation du montant de la participation de nouvel an pour les joinvillais de moins de 65 ans à 55€ et de 65€ pour les non joinvillais.	

* *
*

9. APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE SERRURERIE ET DE MENUISERIE EXTERIEURE DANS LES BATIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS

Mme Chantal DURAND explique le principe des groupements de commande et demande s'il y a des questions.

9	APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIVE A LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE SERRURERIE ET DE MENUISERIE EXTERIEURE DANS LES BATIMENTS DE LA COMMUNE ET DU CCAS
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention constitutive d'un groupement de commandes relative à la passation du marché de travaux de serrurerie et de menuiserie extérieure dans les bâtiments de la commune et du CCAS.	

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h00

Le Secrétaire de Séance
Mme Stéphanie BRANCO



Le Président du CCAS
M. Olivier DOSNE

